

### **Rendez l'argent !**

Dernier rebondissement dans le dossier interminable de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), votée sans débat au lendemain des municipales de 2020 et pour laquelle la CAPH a été condamnée par le Tribunal Administratif en 2024 à rendre les 16 millions prélevés.

La CAPH a décidé de ne pas rembourser à la hauteur de la contribution de chaque foyer, mais restituer seulement 10 millions aux 47 communes, sous forme de péréquation de solidarité, *notion très floue*. Lecelles se verra attribuer 197 677 euros. Somme largement inférieure à la contribution des lecellois.

Très peu ce sont opposé à cette délibération, votre maire allié au président communiste de la CAPH, a évidemment accepté cette injustice fiscale dans la suite logique de ces 5 dernières années et de cette TEOM au taux bien trop élevé et injuste.

Nous, élus de "Un Nouvel Horizon pour Lecelles », continuons à suivre ce dossier qui n'est pas terminé même si le président et le bureau du conseil communautaire exigeraient de ne plus en parler. Le président a même menacé à l'avenir de couper le micro aux rares opposants.